

ZRR et exonération d'impôts

Par **AlexandreLCE**, le **27/12/2021** à **21:27**

Bonjour,

malgré mes appels à l'administration fiscale, je n'ai pas de réponse à la question suivant:

Si nous déposons nos statuts en ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) pour une activité commerciale (siège social, équipe marketing digital, direction, ...) d'un produit que nous concevons et dont la fabrication est sous traité en France mais hors ZRR.

Ce produit sera vendu à des professionnels partout en France donc clairement pas qu'en ZRR.

Est ce qu'à partir de ces éléments, seriez vous m'indiquer si nous aurons droits à l'exonération fiscale de 100%?

Merci

Par **Isidore Beautrelet**, le **28/12/2021** à **11:21**

Bonjour

Nous ne sommes qu'un forum d'étudiants.

Je vous suggère de contacter votre centre des impôts pour poser cette question